

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 5 SEPTEMBRE 2023, À 21H00, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<i>Membres du Conseil de ville</i>	<i>Titre</i>	<i>Présent.e.</i>	<i>Absent.e.</i>
Monsieur Simon Deschênes	Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Myriam Belley	Conseillère district n° 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district n° 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Lemieux	Conseiller district n° 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Pelletier	Conseiller district n° 4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district n° 5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Jacques Létourneau	Conseiller district n° 6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Autres personnes</i>			
Monsieur Martin Richard	Directeur général	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Josée Latour	Trésorière	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Sylvie Lepage	Greffière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Andréanne Tousignant	Greffière adjointe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE (article 325 LCV)

Suivant l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), les membres du conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, renoncent à l'avis de convocation requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* et ce, dans le but de tenir une séance extraordinaire le 5 septembre 2023, à 21 h 00, en la salle Jean-Baptiste Sasseville de la mairie de Sainte-Anne-des-Monts.

23-09-264

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

23-09-265

2. Fin du lien d'emploi d'un employé identifié par le numéro 1-13

CONSIDÉRANT les faits portés à l'attention du Conseil par les rapports écrits et verbaux faits par le directeur général concernant l'employé identifié par le numéro 1-13 (ci-après « l'Employé »), qu'il est inutile de nommer aux fins de la présente résolution vu son caractère public, mais dont tous les membres du Conseil connaissent l'identité;

CONSIDÉRANT que l'employeur et l'employé avaient convenu d'une période de probation de 18 mois;

CONSIDÉRANT que la période de probation se termine le 30 octobre 2023;

CONSIDÉRANT que plusieurs discussions ont été effectuée durant la période de probation pour permettre à l'Employé d'apporter les ajustements nécessaires quant aux lacunes observées qui ont été portées à son attention;

CONSIDÉRANT l'évaluation du comité des Ressources Humaines du 12 juillet 2023;

CONSIDÉRANT que malgré cela, l'Employé n'a pas démontré qu'il possède, à la satisfaction de la Ville, les aptitudes nécessaires pour occuper le poste pour lequel il a été embauché, notamment quant à la maîtrise des compétences afférentes au poste et à la mise en confiance de ses collègues dans le traitement et le suivi des dossiers et questions soumises;

CONSIDÉRANT que le but d'une période de probation est d'évaluer la capacité d'un employé d'occuper le poste pour lequel il a été embauché, à la satisfaction de l'employeur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mettre fin au lien d'emploi de l'Employé identifié par le numéro 1-13 en date de la signification par écrit du directeur général, pour les motifs mentionnés ci-haut;

De mandater le directeur général de signer la lettre, pour et au nom du Conseil, annonçant la fin d'emploi et décrivant généralement les motifs de fin d'emploi ainsi que des modalités financières de fins d'emploi;

Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à l'Employé.

ADOPTÉE

3. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

23-09-266

4. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 21h05.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÉNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/at
